

## Sarl/Suarl/La société en nom collectif/La société en commandite par actions/La société en commandite simple/Société civile

### Documents demandés

- Copie de la carte d'identification fiscale
- Copie originale des Statuts signés par tous les associés ou le représentant légal (enregistré à la recette des finances en cas d'apport en nature)
- Copie originale du rapport du commissaire aux apports en nature le cas échéant
- Liste des dirigeants avec copies de leurs pièces d'identité
- Copie originale du pv de désignation d'un commissaire aux comptes avec copie de sa carte professionnelle valable le cas échéant
- Copie originale du pv de nomination pour de(s) gérant(s) nommé(s) par acte séparé avec copies de leur(s) pièce(s) d'identité
- Déclaration du bénéficiaire effectif
- **En cas de location ou achat ou gérance libre d'un fonds de commerce :**
  - Copie du contrat enregistré à la recette des finances
  - La publication du contrat au JORT

### Délais

- Trente jours à compter de la date de signature des statuts

### Redevances à acquitter

**Cinquante dinars (50 TND)**

### Observations

- Tout dépôt après les délais légaux entraîne le paiement de pénalités de retard fixées à la moitié du montant de la redevance due au titre de l'opération concernée pour chaque mois de retard ou une partie de celui-ci
- La publicité se fait à travers le bulletin officiel électronique du CNRE, vingt-quatre heures après l'acceptation de la demande et sans être soumise à des procédures ou des frais supplémentaires

- L'adjonction d'un nom commercial ou d'une enseigne nécessite un certificat de réservation valable
- En cas de constitution d'une société professionnelle, telle que l'exercice de la profession d'expert-comptable, d'avocat, de médecin, ou autre, veuillez ajoutez le cas échéant une copie de l'agrément provisoire délivré par l'ordre compétent conformément aux dispositions de leurs réglementations en vigueur